Séance du mardi 31 mars 2009 à 20h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAT, Maire.

Monsieur Frédéric MERANDON a été nommé secrétaire de séance.

Présents : CHABOD Frédéric, CIABATTINI Alain, GOBET Marie-Claire, GOLINELLI Joëlle, GROS Laurent, MERANDON Frédéric, MOREL Fabienne, MURRIS Isabelle, NOURRISSAT Johane, PELLEVAT Cyril, PERNET Marie-Pierre, Lionel SCHMITT, THABUIS Bruno, VIAL Jean-Claude.
Absent excusé : Nicolas GUIMET (pouvoir à M. Alain CIABATTINI).
Date de convocation du Conseil Municipal : 25.03.2009

Nombre de conseillers : 15 **Quorum** : 8 **Présents** : 14.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1- Vote des taux d'imposition 2009

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal, l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2009 des taxes directes locales. Il précise qu'étant donné le contexte de la crise internationale actuelle et même si les projets d'investissement sont conséquents, il convient de pas augmenter les taux afin de ne pas accroître la charge fiscale pesant sur les ménages.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances,

- **Décide** de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2009, soit :

- 7,89 % pour la taxe d'habitation,
- 10,04 % pour la taxe foncière,
- 49,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

2- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre PERNET, 1ER Adjoint en charge des finances, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2008, budget général et budget eau,

- **Donne acte** de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget Général :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Recettes nettes	258.793,00	908.518,27	1.167.311,27
Dépenses	Dépenses nettes	102.495,01	534.327,39	636.822,40
	Reste à réaliser	34.000,00	0,00	34.000,00
Résultat	Résultat de l'exercice (hors RAR)	156.297,99	374.190,88	530.488,87
	Reste à réaliser	-34.000,00	0,00	-34.000,00
	Résultat de l'exercice (avec RAR)	122.297,99	374.190,88	496.488,87

Budget Eau :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Recettes nettes	25.416,72	134.866,86	160.283,58
Dépenses	Dépenses nettes	16.181,88	168.646,54	184.828,42
	Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat	Résultat de l'exercice	9.234,84	-33.779,68	-24.544,84

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion,
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **Vote** les présents comptes administratifs 2008 - Budget général / Budget eau à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

3- Vote des Budgets Primitifs 2009

. Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement

Vu les Comptes Administratifs de l'exercice 2008,
Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Le conseil municipal, ayant pris note du résultat de clôture, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter l'excédent d'exploitation du budget principal comme suit :
  . Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 106.951,02 €
  . Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 400.000,00 €

- **Décide** de reporter le solde positif d'investissement du budget principal comme suit :
  . Compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : 812.998,86 €

- **Décide** d'affecter l'excédent d'exploitation du budget eau comme suit :
  . Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 36.220,32 €
  . Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 0 €

- **Décide** de reporter le solde positif d'investissement du budget eau comme suit :
  . Compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : 135.882,99 €

. Vote des budgets primitifs 2009

Le conseil municipal, après examen détaillé, vu l'avis favorable de la commission des finances,

- **Vote à l'unanimité** les budgets primitifs 2009 qui s'équilibrent en dépenses comme en recettes à :

Budget général :	Section de fonctionnement	:	954.555,02 euros
	Section d'investissement	:	1.873.712,86 euros
Budget eau :	Section de fonctionnement	:	166.420,32 euros
	Section d'investissement	:	449.882,99 euros

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

4- Augmentation des tarifs d'eau pour la consommation de l'année 2010

Monsieur le Maire expose que la commission des finances, lors de sa réunion du 17 mars dernier, préconise d'augmenter les tarifs de l'eau pour la consommation de l'année 2010 afin de faire face à la hausse des redevances de l'Agence de l'Eau ainsi qu'aux prochains remplacement des colonnes d'eau. Il précise qu' actuellement, le prix unitaire de la consommation d'eau est de 0,69 centimes/m3, ce qui est bas en comparaison de ce que pratique d'autres communes ou syndicats ayant la compétence de distribution d'eau.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, à l'unanimité,

Vu l'avis favorable de la commission des finances et considérant qu'il est nécessaire de prévoir l'équilibre du budget d'eau 2010,

- **Décide** à l'unanimité d'augmenter de 15 centimes le prix unitaire du tarif d'eau, soit 0,84 centimes d'euro/m3, pour la consommation de l'année 2010.
- **Précise** qu'un courrier sera envoyé en fin d'année 2009 à chaque abonné, afin de l'informer de l'augmentation de ce tarif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

5- Fixation de l'indemnité pour le gardiennage de l'église

Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du conseil de la circulaire N°2009/5 de Monsieur Le Préfet de la Haute-Savoie concernant les indemnités 2009 pour le gardiennage des églises communales et fixant notamment les montants maximaux de celles-ci.

Pour mémoire, il rappelle que pour l'année 2008, il avait été décidé d'allouer une indemnité de 300 euros à Monsieur Le Curé Germain GALLAY. Le gardien de l'église d'Arthaz résidant dans la même commune où se trouve l'édifice du culte, il est proposé aux membres du conseil municipal de fixer cette indemnité pour l'année 2009 à la somme de 300 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'allouer à Monsieur Le Curé Germain GALLAY, la somme de 300 euros pour l'année 2009.
- **Précise** que le montant de cette indemnité sera imputée au chapitre 011, article 6282 du budget communal 2009.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

6- Approbation de la participation financière 2009 au SIGCSPRA

Monsieur Le Maire informe les conseillers que la participation financière au Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne se vote en Assemblée Générale d'après la population Dotation Générale de Fonctionnement de la commune et sur les bases de ses taxes. Jusqu'à présent, le conseil municipal ne devait pas approuver cette participation financière qui n'apparaît pas au budget communal car elle est directement fiscalisée. Cependant et suite à la demande de la Sous-Préfecture de Saint-Julien, il convient aujourd'hui de prendre une délibération afin de conforter cette participation qui est de 36.061 euros au total pour Arthaz, soit 29,75 euros/habitant.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve l**a participation financière 2009 au SIGCSPRA pour un montant de 36.061 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

7- Attribution d'une subvention pour le comité des fêtes d'Arthaz

Monsieur Le Maire donne lecture aux conseillers d'un courrier du président du comité des fêtes qui sollicite l'octroi d'une subvention de 4.000 euros pour les 2 journées organisées par le Comité des Fêtes en 2009, « Arthaz Cheval » et la journée médiévale du 13 et 14 juillet prochain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les comptes des manifestations organisées en 2008 par l'association,
Considérant que l'Assemblée Générale de l'association aura lieu le 3 avril prochain et que seront alors disponibles les comptes financiers 2008, ainsi que le budget 2009 du comité des fêtes,

- **Décide** de donner son accord de principe pour l'attribution d'une aide financière au Comité des Fêtes afin de combler l'éventuel déficit des comptes de ces deux futures manifestations et jusqu'à concurrence de la somme de 4.000 euros, sous condition de la production des comptes certifiés conformes par le comptable de l'association.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

8- Rapport des commissions

- Urbanisme : le zonage est pratiquement terminé et le règlement sera abordé lors de la prochaine réunion du 6 avril avec le cabinet Epode.
- Voirie : l'éclairage retenu dans le projet de sécurisation de la RD202 sera à leds car moins consommateur d'énergie. Arthaz sera ainsi commune pilote pour ce projet d'éclairage d'une départementale avec des lampes diodes électroluminescentes. De plus, contact sera pris avec le département afin de voir si il y aurait possibilité d'utiliser le nouveau procédé de goudron écologique moins polluant et aussi résistant que le goudron classique actuellement utilisé.
Il a été demandé également un chiffrage pour la sécurisation de la route nationale qui concernerait l'entrée de la commune jusqu'au rond-point.
- Développement Durable : il est proposé d'investir dans un écran de projection à la salle communale, afin de pouvoir diffuser des films relatifs à la sensibilisation au développement durable, à destination des arthaziens.

De plus, au prochain conseil, sera abordé l'approvisionnement de la mairie en boisson et nourriture provenant du commerce équitable et/ou de l'agriculture bio.
Concernant l'effondrement partiel du plateau d'Arthaz , les propriétaires des parcelles concernées ont été reçus en mairie afin de les sensibiliser sur ce sujet et de les informer sur leurs obligations.
- **Communication :** le nouveau bulletin trimestriel sera distribué cette fin de semaine dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.
- **Salle communale** : une nouvelle convention à destination des associations est en cours d'élaboration. Un stock de produits ménagers a été constitué pour la fourniture d'un kit qui sera donné à chaque locataire pour le nettoyage de la salle communale. 400 assiettes à dessert ont également été commandées.
- Communauté de Communes Arve et Salève : Le SCOT est toujours en étude et le cabinet d'urbanisme suit avec les élus la répartition des zones constructibles entre les huit communes. A noter également que le projet de Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord est en phase de consultation et qu'il pourrait éventuellement s'imposer au SCOT lors de son approbation par décret en 2010.

9- Informations diverses

- Agorespace : les jeunes de la commune seront invités à rencontrer le constructeur du nouvel agorespace, lors d'une rencontre en mairie, le vendredi 24 avril prochain à 19 heures.
- Bail presbytère : il a été modifié en collaboration avec le père Bruno Hebert de la Paroisse Jean XXIII.
- Emploi été : le conseil municipal décide d'embaucher deux jeunes de la commune âgés de 16 à 18 ans pour le mois d'Août 2009. Le tirage au sort des candidatures est prévu pour le conseil du mois de mai.
- Etablissement Public Foncier : lors de sa séance du 20 mars dernier, l'EPF a décidé de prendre en charge le dossier d'acquisition des terrains nécessaires au projet de maison intergénérationnelle avec logements.
- **Hameau Rossat** : suite à la réunion avec les personnes du hameau de Rossat au sujet de l'installation d'une famille des gens du voyage, une seconde réunion est prévue, le mercredi 15 avril prochain, afin de faire le point sur le suivi de ce dossier.
- **Site internet** : Madame Isabelle MURRIS et Monsieur Frédéric MERANDON sont remerciés pour leur participation active à la mise à jour du site internet. Monsieur Le Maire informe de plus que la commune d'Arthaz a été inscrite pour participer au label ville internet 2009.
- **Subventions cantonales** : Monsieur Le Maire fait un point sur les subventions attribuées par Monsieur Claude Birraux dans le cadre des aides cantonalisées qui se montent actuellement à la somme globale de 257.300 euros.